

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02322 Numéro SIREN : 829 604 958 Nom ou dénomination : 4ADESTOCK

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 17490

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	☒
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SIRET 8 2 9 6 0 4 9 5 8 0 0 0 1 9		Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
8 RUE DU PUISATIER 95290 JOUY LE MOUTIER			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées

COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 % 0 Bénéfice imposable à 28 % 0 Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 1 730 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées relevant du

cotée (indiquer + ou - selon le cas) taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.frS'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

SARL MS CONSULTING

17 RUE GUY MOQUET

75017 PARIS

Tél: 0975743868

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Date: 18/03/2021 Lieu: JOUY LE MOUTIER

Qualité et nom du signataire: M RAHMED ABBAS PRESIDENT

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐**H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

①

Désignation de l'entreprise		4A DESTOCK										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		8 RUE DU PUISATIER 95280 JOUY LE MOUTIER															
SIRET		8 2 9 6 0 4 9 5 8 0 0 0 1 9															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2											
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 0					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014		016												
	Immobilités corporelles *		028	3 679	030	2 214	1 465										
	Immobilités financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	3 679	048	2 214	1 465										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052												
		Marchandises *	060	26 552	062		26 552										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	22 124	070		22 124										
		Autres * (3)	072	4 332	074		4 332										
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	215	086		215										
	Charges constatées d'avance *		092		094												
	Total II		096	53 223	098		53 223										
Total général (I + II)		110	56 902	112	2 214	54 689											
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	2 000					
	Écarts de réévaluation										124						
	Réserve légale										126						
	Réserves réglementées *										130						
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *						131	)	132					
	Report à nouveau										134	921					
	Résultat de l'exercice										136	8 877					
	Provisions réglementées										140						
	Total I										142	11 798					
Provisions pour risques et charges										Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	18 970					
	Autres dettes		(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	23 662	)	172	23 922			
	Produits constatés d'avance										174						
Total III										176	42 891						
Total général (I + II + III)										180	54 689						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : 4A DESTOCK

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		1 465	
	Immobilisations financières			
	Total I		1 465	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises	26 552	
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés	22 124	
		Autres	4 332	
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		215	
	Charges constatées d'avance			
	Total II		53 223	
Total général (I + II)			54 689	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		2 000	
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		921	
	Résultat de l'exercice		8 877	
	Provisions réglementées			
	Total I		11 798	
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		18 970	
	Autres dettes		23 922	
	Produits constatés d'avance			
	Total III		42 891	
Total général (I + II + III)			54 689	

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU 4A DESTOCK** Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	492	494	496			
		3 679	3 679	3 679	3 679			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL		570	572	574	576			
		1 478	1 478	1 478	1 478			
		2 214	2 214	2 214	2 214			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5		
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values			
					Court terme*	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2020

④

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 4A DESTOCK				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et en cours	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations	Reprises						
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710	715	2					
Constructions	720	725	3					
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5					
Matériel de transport	750	755	6					
Autres immobilisations corporelles	760	765	7					
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI				995	
Déficits imputés	983	2 907	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)				996	
Déficits reportables	984	(2 907)						
Déficits de l'exercice	860							
Total des déficits restant à reporter	870	(2 907)						
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325					381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					380
N° du centre de gestion agréé							388	
Montant de la TVA collectée							374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **4A DESTOCK** Néant ☐ *

Exercice ouvert le :01/01/2020..... et clos le :31/12/2020..... Données en nombre de mois

1	2
---	---

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
Dont apprentis	657
Dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
--	-----

V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	016
Date de cessation		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2020

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 2 9 6 0 4 9 5 8

Dénomination de l'entreprise 4A DESTOCK

Adresse (voie) 8 RUE DU PUISATIER

Code postal 9 5 2 8 0

Ville JOUY LE MOUTIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	BARMED	Prénom(s)	ABBAS
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	100
Naissance : Date	03/03/1977	N° Département	99	Commune	ALGER
		Pays	DZ		
Adresse : N°	8	Voie	RUE PUISATIER		
Code postal	95280	Commune	JOUY LE MOUTIER	Pays	FR

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

N° de dépôt

⑦

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 2 9 6 0 4 9 5 8

Dénomination de l'entreprise 4A DESTOCK

Adresse (voie) 8 RUE DU PUISATIER

Code postal 9 5 2 8 0

Ville JOUY LE MOUTIER

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	829604958
Désignation du déclarant	4A DESTOCK 8 RUE DU PUISATIER
	95280 JOUY LE MOUTIER 0967130083
Code activité NAF	4719B
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

Désignation du conseil	☐ Pas de conseil	
	☐ Comptable	SARL MS CONSULTING
	☒ Cabinet Conseil	
	☐ Expert - Comptable	

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2020
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2020
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2019
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 JUILLET 2021**

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'An Deux Mille vingt et un
Le dix juillet à 10 heures.

Les actionnaires de la Société dite « 4A DESTOCK », Société par action simplifiée à associé unique au capital de DEUX MILLE EUROS divisé en CENT parts sociales de VINGT EUROS chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège de la Société sur convocation de la Gérance.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque associé entrant en séance.

Monsieur BAHMED Abbas préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur le Président constate que les associés présents réunissent ensemble la totalité des parts composant le capital social et déclare, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les associés reconnaissent avoir été régulièrement convoqués et ils en donnent décharge à la Gérance

Monsieur le Président dépose sur le bureau et communique à ses associés les documents prévus par l'article L 223-26 du Code de Commerce, à savoir :

- La feuille de présence,
- Les inventaires, bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Le rapport de Gestion,
- Le rapport spécial de la Gérance,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président confirme à l'Assemblée qu'aucun Associé n'a posé de questions écrites, conformément aux dispositions de l'article 36 du décret du 23 mars 1967.

Les Associés déclarent donner acte au Président de ses déclarations et confirment avoir usé, à leur entière satisfaction du droit de communication qu'ils détiennent des lois et règlements en vigueur.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Ratification du mode de convocation,
- Lecture du rapport de Gestion sur l'activité de la société pendant ce nouvel exercice clos le 31 décembre 2020.
- Lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation des rapports, bilan et des comptes de l'exercice 2020.
- Approbation des conventions visées dans le rapport spécial de la Gérance,
- Quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et répartition,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture dans un premier temps du rapport de Gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 puis dans un second temps du rapport spécial de la Gérance.
Monsieur le Président déclare alors la discussion ouverte et un débat s'engage au cours duquel diverses

observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés déclare ratifier expressément et sans réserve le mode de convocation utilisé par la gérance, pour la présente Assemblée Générale Ordinaire et, en conséquence, renonce à se prévaloir des nullités légales pouvant découler du mode choisi et, en particulier, de celles résultant du dernier alinéa de l'article L 223-27 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Gestion sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sur les comptes dudit exercice, approuve le rapport, le bilan et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, donne à **Monsieur BAHMED Abbas** quitus ainsi que pleine et entière décharge de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2020 s'élevant à 8 877 ,00 €

- au compte « Report à nouveau » pour 8 877,00 €

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la Société n'a distribué aucun dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts constate

* qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du C.G.I. n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2020.

* qu'aucun amortissement excédentaire (visé à l'article 39-4 du C.G.I.) ni autre amortissement non déductible n'a été enregistré au cours de l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'au titre de l'exercice 2020 le Président, **Monsieur BAHMED Abbas** n'a pas perçu de salaire :

- Rémunération nette annuelle à concurrence de : **NEANT**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que toutes les formalités requises par la loi qui sont la suite ou la conséquence des résolutions qui précèdent, seront faites à la diligence et sous la responsabilité du Gérant qui pourra se substituer tout mandataire de son choix.

Elle confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président ou son mandataire spécial.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à treize heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture faite, a été signé par Monsieur le Président

Le Président
Monsieur BAHMED Abbas



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2021

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de Commerce et des textes subséquents ainsi qu'à nos statuts pour :

- Vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de cet exercice d'une durée de douze mois clos le 31 décembre 2020,
- Soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice ainsi que l'affectation des résultats,
- Vous invitez à vous prononcer sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour.

Nous vous rappelons que notre société exerce l'activité de « Commerce de détail en magasin » dont le siège social est au 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier.

I- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

L'activité de la société peut se traduire de la façon suivante :

1- PRODUITS D'EXPLOITATION :

- Chiffre d'affaires net.....ci, Euros	59 026,00 €
- Subventions d'exploitation.....ci,Euros	4 500,00 €
- Autres produits.....ci, Euros	1 454,00 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION.....ci, Euros	64 979, 00 €

2- CHARGES D'EXPLOITATION :

- Autres achats et approvisionnement.....ci, Euros	32 748,00 €
- Variation de stock (marchandises)..... ci,Euros	10 762,00 €
- Autres charges externes.....ci, Euros	10 690,00 €
- Impôts, taxes et versements assimilés.....ci, Euros	296,00 €
- Salaires et traitements.....ci, Euros	00,00 €
- Charges sociales.....ci, Euros	00,00 €
- Autres charges.....ci, Euros	611,00 €

3- DOTATIONS D'EXPLOITATION :

- Sur immobilisations	
Dotation aux amortissements.....ci, Euros	736,00 €
4- TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.....ci, Euros	55 842,00 €
Le Résultat d'exploitation est.....ci, Euros	9 137,00 €

Sur ce résultat d'exploitation et compte tenu :

Produits exceptionnels.....ci, Euros	00,00 €
Charges financières.....ci, Euros	00,00 €
Charges exceptionnelles.....ci, Euros	00,00 €
Impôts sur les bénéfices.....ci, Euros	260,00 €

5- RESULTAT FISCAL.....ci, Euros	1 730,00 €
Impôt et taxes non déductibles.....ci, Euros	260,00 €
6- RESULTAT NET COMPTABLE.....ci, Euros	8 877,00 €

Méthode de présentation et d'évaluation :

Nos comptes et nos états de synthèse de cet exercice social ont été établis, suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général de 2013 et des textes d'application s'y rapportant.

Conformément à la législation en vigueur en France, la Société 4A DESTOCK applique depuis le 15 MAI 2017, le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ainsi que le règlement CRC 2004-06 relatif à l'évaluation et à la définition des actifs. Ces nouveaux règlements n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la société.

II - EVOLUTION DES RESULTATS :

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent et fourni à titre comparatif

L'activité de la société s'est traduite par :

- Un chiffre d'affaires HT pour cet exercice 2020 qui s'est élève à : 59 026,00 € contre 88 623,00 € pour l'exercice précédent 2019 , soit une diminution de -34%
- Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 0 €.
- Les charges d'exploitation HT ont été de : 55 842,00 € pour cet exercice 2020, contre 84 120,00 € pour l'exercice précédent 2019, soit une variation de -34%.
- Le montant des impôts et taxes s'élève à 296,00 € pour cet exercice 2020, contre 00,00 € pour l'exercice précédent 2019.
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 00 ,00 € pour cet exercice 2020, contre 00,00 € pour l'exercice précédent 2019.
- Le montant des charges sociales s'élève à 00,00 € pour cet exercice 2020, contre 00,00 € pour l'exercice précédent 2019.
- Le résultat d'exploitation s'est élevé à 9 137,00 € pour cet exercice 2020, contre 4 503,00 € pour l'exercice précédent soit une augmentation de 104%.
- Quant au résultat net comptable, il est de 8 877,00 € pour cet exercice 2020, contre 3 828,00 € pour l'exercice précédent 2019, soit une augmentation de 132%
- Le résultat fiscal est de 1 730,00 € pour cet exercice 2020, contre 4 503,00 € pour l'exercice précédent 2019, soit une diminution de -62%

III - AFFECTATION DES RESULTATS :

Nous vous proposerons une affectation du résultat bénéficiaire d'un montant de 8 877,00 € de la façon suivante :

- Au compte « Report à nouveau » pour.....ci, Euros	8 677,00 €
- Au compte « Reserve légale » pour.....ci, Euros	200,00 €
- Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de	11 798,00 €

Enfin, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts nous vous demanderons également, lors de l'Assemblée, de constater :

- qu'aucune charge ni aucune dépense somptuaire visée à l'article 39-4 du C.G.I. n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2020,
- qu'aucun amortissement excédentaire (visé à l'article 39-4 du C.G.I.) ni autre amortissement non déductible n'a été enregistré au cours de l'exercice 2020.

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR :

Nous avons constaté au cours de ce premier semestre 2021 une augmentation nette de notre activité.

Si vous approuvez les comptes tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice considéré.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Le Président

Monsieur **BAHMED** Abbas



4A DESTOCK

Société par action simplifiée à associé unique au capital de 2 000,00 €

Siège social : 8 rue Puisatier 95280 Jouy le Moutier

R.C.S. Pontoise 829604958

SIRET 829 604 958 00019 - APE 4719B

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2021

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

Chers Actionnaires,

Dans le cadre des dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conventions intervenues entre la société et l'un de ses gérants ou associés.

L'article L 223-19 dispose que le Président présente à l'Assemblée ou joint aux documents communiqués aux associés en cas de consultation écrite un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants ou associés.

Elle précise que l'Assemblée statue sur ce rapport.

Cet article continue en précisant que ces dispositions s'étendent aux conventions passées avec une Société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du Directoire, ou membre du Conseil de Surveillance est simultanément gérant ou associé de la Société à Responsabilité Limitée.

Nous vous précisons cependant qu'il résulte de la rédaction de l'article L 223-20 du Code de Commerce, que les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette réglementation.

Au vu de ce qui vient de vous être exposé, nous vous demandons de bien vouloir approuver ledit rapport.

Monsieur BAHMED Abbas

